

**RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION
(AJERCO)**

**Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal sur le préavis
n°2/2025 « PREAVIS COMPLEMENTAIRE AU BUDGET 2025 »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mmes Valérie Faine et Ruth Muller, (Mme Isabelle Mancino étant absente) et MM. Joachim Creteigny et Lionel Vidoudez, a rencontré le CODIR de l'AJERCO le 17 avril 2025 à Senarclens pour la présentation du préavis susmentionné. Le CODIR était représenté par M. Yves Jauner, président, et de Mmes Barbara Busigny, Caroline Jaugey, Nicole Reymond et Florence Texier Claessens. M. Claude Borgeaud, directeur de l'ARAS, était accompagné de M. Damien Pourplanche, directeur financier et boursier de notre association.

Préambule

La Cogefin remercie le CODIR et M. Borgeaud pour la présentation claire de ce préavis et les réponses apportées à ses questions.

D'autre part elle salue la décision du CODIR de soumettre un préavis de demande de budget complémentaire, procédure suggérée par la Cogefin pour être conforme à la loi. La lecture des comptes 2025 sera ainsi grandement facilitée.

Travaux et financement

Toutes les propositions de mise en conformité, de complément d'aménagement et d'amélioration acoustique décrites pour ces structures font sens et paraissent nécessaires.

Les montants attribués aux fonds de réserve selon préavis n° 1/2025 pts 1.9-1.10-1.11, soit CHF 10'000.- pour les P'tits Guêpiers, CHF 5'000.- pour les Laurelles et CHF 19'000.- pour Cocoon seront prélevés.

Le montant de CHF 188'625.- pour la Chenaille est prélevé du fond de réserve « accueil de jour des enfants » (cpte 9280.11).

Les fonds sont donc suffisants pour réaliser et financer ces travaux.

- LES P'TITS GUÊPIERS ET LES LAURELLES

Les travaux d'insonorisation amélioreront le confort sonore des enfants, mais également celui du personnel éducatif.

CHF 5000.- sont prévus pour les Laurelles et env. CHF 8'000 -10'000.- pour les P'tits Guêpiers.

- COCOON

Finalisation de l'aménagement sur 2025

- LA CHENOILLE

Rénovation et transformation

La structure vieillissante a besoin de rénovation et d'une redistribution plus adéquate des locaux décrite dans l'annexe du préavis. Le Codir a saisi l'opportunité de la disponibilité d'un appartement sous-toit pour y créer des locaux administratifs.

Nous encourageons le Codir à renégocier le montant des loyers auprès du propriétaire actuel puisque l'entier du bâtiment sera loué par Ajerco.

Les délais pour la réalisation des travaux sont très courts, néanmoins vu que leur coût est basé sur des devis estimatifs et, vu le montant conséquent, la Cogefin suggère au Codir de demander des offres comparatives pour le gros-œuvre en particulier.

- LES MOUSSAILLONS

La mise en conformité paraît adéquate et nécessaire.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Cogefin à l'unanimité, vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter le préavis n°2/2025 « Préavis complémentaire au budget 2025 » selon les conclusions du Codir mentionnées dans le préavis précité

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL D'AJERCO

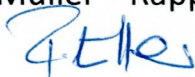
- Vu le préavis n°2/2025 concernant la demande de budget complémentaire au budget
- Ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accorder le budget complémentaire réparti comme suit :
- 1. CHF 15'000.- pour le financement des travaux d'insonorisation de l'UAPE les P'Tits Guêpiers à Penthaz et des Laurelles à Cossonay, par un prélèvement au fonds de réserve.
- 2. CHF 19'000.- pour le financement des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs de la garderie Cocoon à Cossonay par un prélèvement au fond de réserve.
- 3. CHF 188'625.- pour le financement des travaux de mise en conformité SCAJE, de réfection et de réaménagement de la garderie la Chenoille à Penthaz par un prélèvement au fond de réserve.
- 4. CHF 11'190.- pour le financement des travaux de mise en conformité SCAJE, de réfection et de réaménagement de l'UAPE Les Moussaillons à Penthaz.
- 5. CHF 9'930.- pour la location de l'espace supplémentaire sur 6 mois.
- 6. CHF 19'860.-/an pour la durée du bail à loyer.

Pampigny, le 22.4.2025

Ruth Muller Rapporteuse



Valérie Faine

Lionel Vidoudez Président Cogefin



Joachim Cretegy

